

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT de la MANCHE
ARRONDISSEMENT de CHERBOURG
COMMUNE DE RAUVILLE LA PLACE

Séance du 30/07/2026

Département

MANCHE

Membres en exercice : 11

Présents : 08

Votants : 10

Date convocation

23/07/2026

Date affichage

08/2026

L'an deux mil vingt-six le trente juillet à vingt heures et trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu 35 le Bourg, le Conseil Municipal de Rauville la Place, proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du quinze mars deux mil vingt-six

Présents : Mr FAUDEMÉR Christian, Mme HAUVET Rachelle, M. AUQUIER Thierry Mr YVETOT Pascal, Mme POIRIER Isabelle Mme VELLERET Aline, M. CHARNEAU HAMELIN Alban, M. VOISIN Sébastien,

Absents excusés : M. LEGENDRE Hervé, Mme AMIOT VIEL Véronique (donne pouvoir à M. Thierry AUQUIER), Mme VIGOT Dolorès (donne pouvoir à M. VOISIN Sébastien)

Secrétaire de séance : Mme POIRIER Isabelle

PROCES VERBAL de la séance du jeudi 30 juillet 2026

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du PV du 08/07/2026
- ✓ Prêt relais pour les travaux d'investissement
- ✓ Décision modificative – ligne budgétaire opération 17 Église et emprunt
- ✓ Contrat Adjoint Technique en septembre (accroissement temporaire d'activité)
- ✓ Délibération sur la servitude de passage et de réseaux sur la parcelle AB 294
- ✓ Devis travaux garage au 15 le Bourg
- ✓ Divers

Le PV du 08/07/2026 est approuvé

1) Prêt relais pour les travaux d'investissement

Délibération N°2026-07-30 : Réalisation d'un emprunt pour assurer le financement de : "RELAIS" dans l'attente des recettes de subvention et FCTVA sur l'opération Travaux de l'Église

ARTICLE-1 : Monsieur le Maire de la Commune de RAUVILLE LA PLACE

est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),

un emprunt de : 50 000 Euros

dont le remboursement de capital s'effectuera au plus tard 24 mois après la date de mise à disposition des fonds.

ARTICLE-2 : Le prêt est stipulé à taux INDEXE. L'index retenu est le LIVRET A. La valeur de l'index au 01/08/2026 est de 1.70% auquel il y a lieu de rajouter la marge de 1.00% l'an soit un taux de 1.70% l'an.

Le taux nominal de départ de l'emprunt sera de : 2.70 %

Le taux effectif global ressort à : 2.85%

Les intérêts seront appelés trimestriellement. (Fin de trimestre civil)

Les frais de dossier d'un montant de 150€ seront prélevés directement et séparément sur le compte de la trésorerie lors du déblocage du prêt.

ARTICLE-3 : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4 : Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la Commune de RAUVILLE LA PLACE à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

2) Décision modificative – ligne budgétaire opération 17 Église et emprunt

Délibération N°2026-07-32 : Décision Modificative N°01-2026

M. le Maire informe le Conseil de la modification du budget investissement pour intégrer le prêt RELAIS et les travaux supplémentaires sur l'Église et augmenter les lignes budgétaires sur l'opération N°17

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil

DECIDE de procéder au vote du virement de crédit suivant

BUDGET

Investissement

D 2131OP 17 47 5170.96 €

D 2151OPNI 2 740.98 €

R 1641 OPFI 50 000.00€

R 021 311.94 €

Fonctionnement

DF 65888 -311.94€

DF 023 + 311.94 €

3) Contrat Adjoint Technique en septembre (accroissement temporaire d'activité

Délibération N°2026-07-31 : création poste pour accroissement-temporaire d'activité

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison d'un accroissement temporaire d'activité,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi temporaire d'Adjoint Technique à temps non complet, soit 25 / 35 h, pour l'entretien des espaces verts, à compter du 01/09/2026.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Adjoint Technique.

L e Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

ADOPTÉ : Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

4) Délibération sur la servitude de passage et de réseaux sur la parcelle AB 294

Délibération N°2026-07-33 : Servitude de passage tous usages sur une parcelle du domaine privé de la commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'office notarial de Maître FAUTRAT à Saint Sauveur le Vicomte sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur le domaine privé communal (parcelle AB 294).

Cette servitude est nécessaire afin de desservir légalement les parcelles AB78.

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surface) sur la parcelle communale du domaine privé de la commune AB294 au profit des parcelles AB78

Autorise le maire à signer l'acte correspondant.

5) Divers

Délibération N°2026-07-34 : travaux toiture garage du logement 15 le bourg

1-Travaux sur le garage du logement au 15 le Bourg : l'expert est passé et le devis de l'entreprise angot a été retenu pour un montant de 6 456.00€ ttc

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise Le Maire à signer le devis pour la réparation du garage du logement au 15 le Bourg pour un montant de 6 456.00€TTC avec l'entreprise ANGOT

Autorise le Maire à engager la demande de remboursement à l'assurance

2-Aménagement au pour le passage du camion-poubelle de la CAC au Calvaire – 600 € effectués par l'entreprise MILON

3- Départ en retraite de Dominique BELLÉE LE 01/10/2026

Le conseil propose d'organiser un pot de départ le vendredi 02 octobre 2026 à la salle communale à partir de 18h00.

Fin de séance 21h35

LE MAIRE
Christian FAUDEMÉR

LA SECRÉTAIRE DE SCÉANCE
Isabelle POIRIER



